

Autres dénominations : Commis d'étage / Commise d'étage • Employé d'étage en hôtellerie / Employée d'étage en hôtellerie • Employé de ménage d'hôtel / Employée de ménage d'hôtel • Premier valet / Première femme de chambre • Valet / Femme de chambre

Présentation du métier

L'employé(e) d'étages nettoie, met en ordre les chambres, les sanitaires et les parties communes d'un établissement hôtelier en appliquant strictement les règles d'hygiène et de sécurité en vigueur. Il / Elle effectue éventuellement le service du petit déjeuner et participe à l'entretien du linge. Il / Elle contribue, par l'ensemble de ces tâches, à la qualité de l'accueil et du séjour de la clientèle.

Conditions d'accès au métier

Ce métier est accessible sans diplôme ni expérience professionnelle.

Un CAP/BEP en services hôteliers, métiers de la restauration et de l'hôtellerie, ... peut être demandé.

Compétences professionnelles

- Assurer une maintenance de premier niveau
- Caractéristiques des produits d'entretien
- Changer les draps, refaire le lit (mise à blanc, recouche) et remplacer le linge de toilette
- Décoder une feuille de service
- Entretien, nettoyer du matériel, un outil ou un équipement
- Entretien, nettoyer un espace, un lieu, un local
- Gérer les stocks
- Laver du linge
- Plonge manuelle
- Préparer et ranger ses outils, son matériel
- Réaliser la plonge
- Réaliser le service des petits-déjeuners en salle, en chambre
- Règles d'hygiène et de propreté
- Règles et consignes de sécurité
- Utilisation de matériel de nettoyage

Savoir-être professionnels

- Faire preuve d'autonomie
- Faire preuve de réactivité
- Faire preuve d'engagement
- Prendre des initiatives et être force de propositions
- Faire preuve de discrétion
- Faire preuve de rigueur et de précision
- Organiser son travail selon les priorités et les objectifs
- Travailler en équipe

Pour en savoir plus sur ce métier, consulter la [fiche ROME G1501 - Personnel d'étage](#).